



Volume 36

Numéro 01



26 septembre 2022

# Le Lien

Pour nous joindre :

418-775-4335

1-877-629-2520



Bulletin du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis

## Négociation nationale 2023



On est là!  
NÉGO 2023



Centrale des syndicats  
du Québec

### L'édito du président

Par Jean-François Gaumont, président

Négociation 2023 : On est là !  
À l'aube du dépôt de nos revendications, les attentes sont élevées. Le Québec n'a pas les moyens de perdre plus d'enseignantes.

Page 2

### Le Lien vers l'affectation 22-23

Par Éric Denis, conseiller

Vous retrouverez un résumé des processus d'affectations d'août dernier pour nos deux centres de services.

Page 3

### Le Lien vers la nouvelle tâche

Par Étienne Voyer, conseiller

L'exercice annuel de confection de la tâche et de l'horaire bat son plein dans les écoles.

Page 4

### Le Lien vers la retraite progressive

Par Michel Boucher, conseiller

La retraite progressive, qu'elles en sont les modalités ?

Page 8

Dans cette édition:

**PAGE COUVERTURE**

**NÉGO 2023: ON EST LÀ!**

*L'édito du président*

2

**BILAN DES  
AFFECTATIONS 22-23**

*Chronique d'Éric Denis*

3

**TÂCHE ENSEIGNANTE ET  
SON AMÉNAGEMENT**

*Chronique d'Étienne*

*Voyer*

4

**POURCENTAGE DE  
TÂCHE ET DE CONTRAT**

*Chronique d'Étienne*

*Voyer*

5

**ÉLECTIONS  
PROVINCIALES AU  
QUÉBEC**

*3 octobre 2022*

6

**ENTREVUES  
ÉLECTORALES**

*SERM*

7

**RETRAITE PROGRESSIVE**

*Chronique de Michel*

*Boucher*

8

**ORGANIGRAMME  
DU SERM**

9

**PERFECTIONNEMENT  
CSSDP**

10

**ÉVÉNEMENTS À VENIR**

10

**JOURNÉE MONDIALE  
DES ENSEIGNANTES**

*5 octobre 2022*

11

**LA FSE-CSQ S'INVITE EN  
CAMPAGNE!**

*FSE-CSQ*

12

« Afin de faciliter la lecture des textes présents dans cette publication, nous avons employé le féminin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. »



Par Jean-François Gaumond, président

[jf.gaumond@serm.ca](mailto:jf.gaumond@serm.ca) / poste 223

# L'édito du président

## Négociation 2023 : On est là !

### On était là !

En 2019, lorsque nous avons débuté la dernière ronde de négociation, il y avait une forte impulsion puisque la vaste majorité de la population québécoise reconnaissait la lourde tâche qu'est l'enseignement. Par la suite, en 2020, la COVID-19 a ralenti le rythme. Nous avons finalement conclu notre négociation en 2021 avec de belles avancées au point de vue salarial, sans toutefois rattraper la moyenne canadienne. Nous avons aussi obtenu l'ajout de classes dans les milieux difficiles, l'ajout de classes spéciales, un programme d'insertion professionnelle, une pérennisation des listes de rappel en EDA et en FP et l'ajout de postes.

Les conditions de travail ont été laissées sur la glace au moment où la négociation était déjà sur le point de recommencer. De plus, l'accumulation d'irritants causés par la pandémie, dont le téléenseignement et les suivis d'absences nombreuses, nous a conduits jusqu'à la négociation qui s'amorcera bientôt. L'appétit pour de meilleures conditions de travail sera bien présent! On doit se rappeler le travail exceptionnel du personnel enseignant lors de la pandémie. À chacune des vagues, à chacune des annonces de mesures changeantes, il a relevé les défis et a répondu présent pour les élèves.

### On est là !

Le contexte socioéconomique avec l'inflation très élevée nous place dans une situation d'appauvrissement puisque nos salaires ne suivent pas l'inflation. De l'autre côté, le gouvernement s'enrichit étant donné qu'il profite largement de la hausse des prix des biens et services par la taxation.

Il a donc le moyen d'investir dans nos conditions de travail d'autant plus que nous accusons un retard avec le reste du Canada.

D'ailleurs, s'il ne le fait pas, l'attractivité des emplois dans le réseau scolaire sera encore affaiblie, car chaque enseignante qui démissionne ajoute une pression supplémentaire sur le réseau parce qu'il n'y a personne pour la remplacer.

### On sera là !

Le prochain gouvernement qui sera porté au pouvoir en octobre doit faire le pari d'améliorer les conditions de travail pour rendre la profession enseignante compétitive avec le marché du travail. C'est la seule manière de retenir le personnel qui peut présentement facilement améliorer ses conditions de vie et de travail en changeant d'emploi.

La tâche qui reste à accomplir avant le dépôt de nos demandes syndicales d'ici le début novembre est substantielle. Les données recueillies lors de la consultation sectorielle menée au printemps dernier sont des outils de travail très importants et elles nous aident grandement. Le travail sur le dépôt à venir est réalisé avec toute la rigueur et la minutie nécessaires pour livrer des demandes réalistes qui amélioreront notre quotidien. Nous avons très hâte de vous présenter le fruit de ce travail. Le Québec n'a pas les moyens de perdre plus d'enseignantes.

Finalement, cette année nous aurons assurément de nombreuses occasions de nous voir dans des assemblées, des séances d'information et des visites d'écoles. D'ici là, il me fait plaisir de vous souhaiter une excellente année scolaire 2022-2023.

**NOUS**  
D'UNE SEULE VOIX

PROPOSITIONS  
DE REVENDICATIONS  
DE LA TABLE CENTRALE

FRONT  
COMMUN

Ronde 2023  
des négociations  
du secteur public

On  
est là!  
NÉGO

CSQ  
Centrale des syndicats  
du Québec



Par Éric Denis, conseiller syndical  
[eric.denis@serm.ca](mailto:eric.denis@serm.ca) / poste 228

# Le Lien vers l'affectation 2022-2023

Nous voici dans le début d'une nouvelle année scolaire bien amorcée. Il est maintenant temps de vous faire un petit bilan des affectations qui ont eu lieu dans nos deux centres de services en août dernier. Vous avez été nombreuses et nombreux à vous préparer à faire un choix important et marquant pour la prochaine année.

Pour l'année 2022-2023, les choix de contrats ou de postes ont été nombreux dans les différents champs d'enseignement. Cette année a été marquée pour nos deux centres de services de plusieurs postes en section 6 créés après le processus d'affectation aux postes vacants de juin dernier. Ce sont généralement des postes créés par l'ajout de nouvelles classes (nouveaux groupes) au primaire ou d'un trop grand nombre d'élèves au secondaire qui font dédoubler des groupes. Même si ce sont des postes en section 6, il s'agit tout de même de postes qui vous donnent certains avantages. Je me permets de vous en dresser une liste non exhaustive afin de vous sensibiliser à la pertinence de postuler pour un de ces postes dans les années à venir :

- C'est un poste pour l'année à venir (même si ce poste est automatiquement placé en surplus);
- Une année sera reconnue pour fin de permanence;
- Possibilité de parler aux processus d'affectation réguliers de mai et juin pour faire un changement de champ ou d'école si le besoin est maintenu;
- Un pas de plus vers la sécurité d'emploi et du lieu de travail pour les années suivantes avec la protection du 50 km de votre lieu de résidence;
- Un droit de rappel sur tout poste créé pendant 3 ans dans votre champ si, à la fin de l'année, le poste était fermé et que vous étiez non réengagé (5-3.25 a);
- Facilite l'assurance salaire en cas d'invalidité si le poste est maintenu pour l'année suivante;
- Permet l'accès à différents congés.

Le tableau suivant vous permettra de voir les besoins qui ont tous été comblés en ce début d'année dans chaque centre de services.

Champ	Postes vacants		Postes section 6		Contrats	
	DP	MM	DP	MM	DP	MM
1	9	1	1	1	21	15
2	3	4	2		10	2
3	14	5	3	2	32	25
4	3		2		4	4
5		2			5	5
6	2				4	2
8	4	1	1		4	3
9	1				5	2
10					2	
11					4	3
12	2	1	1		8	2
13a	5		1		4	2
13b	1			1	6	1
14	1	1			6	
17		1			7	
18						1
20			1		1	
<b>Total DP</b>	<b>45</b>		<b>12</b>		<b>123</b>	<b>180</b>
<b>Total MM</b>		<b>16</b>		<b>4</b>	<b>67</b>	<b>87</b>

À ce tableau, s'ajoute une bonification des contrats en suppléance pour chacun des centres de services :

- Le CSSDP a bonifié les contrats de 6,2 équivalents à temps complet;
- Le CSSMM a bonifié les contrats de 1,2 équivalent à temps complet.

Cette bonification aura permis à plusieurs d'obtenir un contrat se rapprochant du 100 %. Pour le personnel enseignant, l'avantage de cette bonification par l'ajout de la suppléance fera en sorte qu'il aura une rémunération payée à l'échelon au lieu du taux à la suppléance. Notez également que cette bonification permettra de reconnaître l'ancienneté et l'expérience sur le contrat au total incluant la partie de suppléance.

Puisqu'il s'agit d'un projet pilote avec les deux CSS, un comité de travail permettra de faire l'analyse et de faire les recommandations nécessaires au bon fonctionnement de cette initiative.

Si vous avez des questions sur le processus d'affectation, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Je vous souhaite un excellent début d'année scolaire.

**Profitez de la force de votre groupe**

Découvrez pourquoi vous avez tout à gagner à assurer votre auto, votre habitation et votre entreprise à La Personnelle.

[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)  
1 888 476-8737

Partenaire de la CSQ  
 Centrale des syndicats du Québec  
 laPersonnelle  
 Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La Personnelle™ ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



Par Étienne Voyer, conseiller syndical  
[etienne.voyer@serm.ca](mailto:etienne.voyer@serm.ca) / poste 224

# Tâche enseignante et son aménagement (chronique #1)

En suivi des présentations portant sur la nouvelle tâche, l'exercice annuel de confection de la tâche et de l'horaire bat son plein dans les écoles, et ce, jusqu'à la date ultime de la remise des documents officiels fixée au 15 octobre. Ces présentations syndicales, offertes à l'ensemble des membres, et paritaires, offertes aux délégué(e)s et directions d'école, ont certainement permis de répondre à bon nombre de questions, mais certaines zones grises demeurent, notamment en ce qui concerne la suppléance dépannage et les activités étudiantes ainsi que la gestion des absences (débit des banques de congés et coupure de traitement).

## Suppléance dépannage

Le SERM est toujours en attente de précisions de la FSE sur ce sujet. Dès que possible, ces précisions seront transmises aux personnes déléguées des écoles et des centres en tenant compte de nos réalités locales.

Entre-temps, nous vous rappelons que la mise en place du système de dépannage relève des écoles et que nos ententes locales prévoient que : « la direction, après consultation du conseil syndical, établit un système de dépannage parmi les enseignantes et enseignants de son école pour permettre le bon fonctionnement de l'école. Elle assure chacune des enseignantes et chacun des enseignants de l'école qu'elle ou il sera traité équitablement dans la répartition des suppléances à l'intérieur du système de dépannage. »<sup>1</sup>

Si vous considérez que ces dispositions ne sont pas respectées, n'hésitez pas à communiquer avec le SERM.

## Activités étudiantes

Chaque année, plusieurs questions sont soulevées en lien avec l'organisation des activités étudiantes et du temps nécessaire à leur tenue et à leur organisation. Les nouvelles dispositions conventionnelles changeront peu de choses en ce qui concerne les activités étudiantes puisqu'on prévoyait déjà que « la nature même des activités étudiantes et les circonstances entourant leur organisation et leur tenue peuvent nécessiter des aménagements ou des dépassements ponctuels au niveau de la tâche »<sup>2</sup>.

D'abord, rappelons ce que la convention collective entend du terme activités étudiantes<sup>3</sup>. Il s'agit d'activités éducatives, culturelles, récréo-touristiques, sportives, sociales et parascolaires. Plusieurs exemples de ce type d'activités sont aussi contenus à l'Entente nationale : journée d'excellence, fête de Noël, bal de fin d'année, journée nationale du sport, spectacle, conférence thématique, théâtre et concert, visite d'entreprise, visite de musée, voyage organisé, classe neige, classe verte, etc. De plus, on précise que la participation aux comités ou aux réunions en lien avec les activités étudiantes répond aussi au terme *activités étudiantes*.

Dès le début de l'année et avant la fin de l'exercice de constitution des horaires et des tâches, nous vous invitons à convenir des aménagements en lien avec les activités que vous réaliserez pendant la prochaine année scolaire. Autrement, il sera difficile d'obtenir d'autres compensations en fin d'année scolaire si les aménagements n'ont pas été préalablement entendus et déterminés. De plus, en fin d'année scolaire, les interventions du SERM risquent d'être fort limitées, compte tenu des dispositions conventionnelles entourant les activités étu-

diantes. En somme, il vaut mieux s'entendre avant qu'après sur les aménagements entourant l'organisation et la tenue de ces activités étudiantes.

Ces aménagements sont de deux ordres et sont souvent requis simultanément :

- une reconnaissance de temps à l'intérieur de la tâche annuelle (annualisation);
- une compensation monétaire ou un congé.

Dans tous les cas, les conditions suivantes doivent être respectées :

- faire l'objet d'une entente entre la direction d'école et les enseignant(e)s visé(e)s;
- la direction s'assure que le temps de dépassement est compensé sur d'autres semaines de l'année;
- les aménagements valent pour toute l'année scolaire.

Dans la mesure où les discussions au niveau de l'école ne permettent pas d'arriver à des ententes et que des difficultés persistent, nous vous invitons à référer la situation des activités étudiantes au *Mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement*<sup>4</sup>.

## Mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement

Lorsqu'une difficulté liée à la mise en œuvre de la tâche surgit, l'enseignant(e) ou le regroupement d'enseignant(e)s en discute avec la direction afin de tenter de résoudre la difficulté. Si la difficulté subsiste, la ou les personnes concernées peuvent demander la mise en place du comité paritaire traitant de ce type de demande.

Pour ce faire, l'enseignant(e) ou le regroupement d'enseignant(e)s produit un exposé écrit de la situation et en transmet une copie au comité paritaire établi entre le syndicat et le centre de services.

Du côté syndical, voici le conseiller à qui vous adresser relativement au traitement de ces demandes :

- Préscolaire, primaire et secondaire : Étienne Voyer;
- Éducation des adultes : Éric Denis;
- Formation professionnelle : Michel Boucher.

De façon générale, le comité se réunit dans les cinq (5) jours ouvrables de la réception d'une demande. Le comité a pour mandat d'analyser la situation soumise, de demander des informations complémentaires au besoin et de faire des recommandations au centre de services en vue de résoudre les difficultés.

Par la suite, c'est le centre de services qui informe par écrit le comité, la direction de l'école ou du centre et l'enseignant(e) concerné(e) de sa décision.

En regard des nouvelles dispositions encadrant la tâche, d'autres précisions seront livrées tout au long de l'année selon les difficultés rencontrées et les questions soulevées. Cet article risque donc d'être le premier d'une longue série.

<sup>1</sup> Entente locale, clause 8-7-11

<sup>2</sup> Entente nationale, clause 8-2.02

<sup>3</sup> Entente nationale, clause 8-2.01, notes de bas de page

<sup>4</sup> Entente nationale, article 8-13.00



# Pourcentage de tâche et de contrat

Par Étienne Voyer, conseiller syndical  
[etienne.voyer@serm.ca](mailto:etienne.voyer@serm.ca) / poste 224

Nos deux (2) ententes locales prévoient que : « l'enseignante ou l'enseignant en congé sans traitement à temps partiel reçoit un salaire correspondant au temps d'enseignement résiduel qu'elle ou il dispense par rapport au temps d'enseignement total inclus dans sa tâche. » De plus, « son pourcentage de salaire (**tâche d'enseignement résiduelle**) additionné à celui de la personne ou des personnes qui la ou le remplace (**contrat**) s'établit à 100 % ».

Fait à noter, il est possible que, pour un même nombre de périodes de remplacement, deux (2) contrats ne génèrent pas le même pourcentage puisque les pourcentages de tâche et de contrat sont établis à partir de la **tâche initiale d'enseignement**.

Puisque le volet de l'enseignement ne varie généralement pas d'un cycle d'enseignement à l'autre, les pourcentages de tâche et de contrat sont établis sur une base cycle.

## Au secondaire

Le calcul se fait à partir du nombre de périodes initiales d'enseignement à l'horaire.

Jours cycle	Tâche initiale d'enseignement	Congé sans traitement	% tâche résiduelle d'enseignement	% du contrat	Total de tâche
Secondaire CSSMM 18 jours	60 périodes	12 périodes	48/60 = 80 %	12/60 = 20 %	100 %
	60 périodes	24 périodes	36/60 = 60 %	24/60 = 40 %	100 %
	66 périodes	24 périodes	54/66 = 63.37 %	24/66 = 36.36 %	100 %
Secondaire CSSDP 9 jours	24 périodes	4 périodes	20/24 = 83.33 %	4/24 = 16.67 %	100 %
	24 périodes	8 périodes	16/24 = 66.67 %	8/24 = 33.33 %	100 %
	28 périodes	4 périodes	22/26 = 84.62 %	4/26 = 15.38 %	100 %
Mistral CSSDP 15 jours	48 périodes	8 périodes	40/48 = 83.33 %	8/48 = 16.67 %	100 %
	48 périodes	12 périodes	36/48 = 75 %	8/48 = 25 %	100 %
	52 périodes	12 périodes	40/52 = 76.92 %	12/52 = 23.80 %	100 %

## Au primaire

Le calcul se fait à partir du nombre de minutes initiales d'enseignement à l'horaire.

Jours cycle	Tâche initiale d'enseignement	Congé sans traitement	% tâche résiduelle d'enseignement	% du contrat	Total de tâche
CSSDP 5 jours	1230 minutes	240 minutes	990/1230 = 80.49 %	240/1230 = 19.51 %	100 %
	1230 minutes	480 minutes	750/1230 = 60.98 %	240/1230 = 39.02 %	100 %
	1200 minutes	240 minutes	960/1200 = 80 %	240/1200 = 20 %	100 %
CSSMM 10 jours	2460 minutes	480 minutes	1980/2460 = 80.49 %	480/2460 = 19.51 %	100 %
	2460 minutes	960 minutes	1500/2460 = 60.98 %	960/2460 = 39.02 %	100 %
	2520 minutes	480 minutes	2040/2520 = 80.95 %	480/2520 = 19.05 %	100 %

## Au préscolaire

Le calcul se fait à partir du nombre de minutes initiales d'enseignement à l'horaire, mais le diviseur est différent d'un centre de services à l'autre.

Jours cycle	Tâche initiale d'enseignement	Congé sans traitement	% tâche résiduelle d'enseignement	% du contrat	Total de tâche
CSSDP <sup>1</sup> 5 jours	1440 minutes	240 minutes	1200/1440 = 83.33 %	240/1440 = 16.67 %	100 %
	1440 minutes	600 minutes	840/1440 = 58.33 %	600/1440 = 41.67 %	100 %
CSSMM <sup>2</sup> 10 jours	2700 minutes	480 minutes	2220/2700 = 82.22 %	480/2700 = 17.78 %	100 %
	2700 minutes	1200 minutes	1500/2700 = 55.56 %	1200/2700 = 44.44 %	100 %

<sup>1</sup> Au CSSDP, les enseignant(e)s à temps plein bénéficiant d'un congé sans traitement et les enseignant(e)s à temps partiel ont droit aux congés du préscolaire au prorata du temps travaillé.

<sup>2</sup> Au CSSMM, ces 2700 minutes incluent 2640 minutes d'activités de formation et d'éveil et 60 minutes pour les activités d'habillage et de déshabillage, et ce, à l'inclusion de la période du coenseignement effectué en spécialité.

# Élections provinciales au Québec

## 3 octobre 2022

Dans le cadre des élections provinciales en cours et pour connaître la vision de l'éducation des différents candidats, M. Jean-François Gaumont a rencontré les représentants de quatre partis politiques de la région.

Les thèmes retenus pour l'entrevue étaient la pénurie de main-d'œuvre en éducation, les conditions d'enseignement, la vision et la place des écoles dans notre société et la gestion de l'éducation lors de la pandémie.

Ces entrevues sont diffusées sur la [page Facebook](#) du syndicat.

« Alors que les Québécois se rendront aux urnes le 3 octobre prochain, nous trouvons important de faire ressortir l'enjeu de l'éducation d'une manière impartiale. Tous les candidats se sont fait poser les mêmes questions. Dans les faits, l'éducation n'est pas beaucoup abordée dans la campagne actuelle et la formule d'une entrevue permet aux candidats d'exprimer leur vision respective » a expliqué Jean-François Gaumont, président du SERM-CSQ.

À titre de représentant, les partis politiques ont envoyé les personnes suivantes :

- Alexandre Leblanc, Parti conservateur du Québec, candidat dans Matane-Matapédia
- Carol-Ann Kack, Québec Solidaire, candidate dans Rimouski
- Claude Laroche, Parti Libéral du Québec, candidat dans Rimouski
- Pascal Bérubé, Parti Québécois, candidat dans Matane-Matapédia

Note : Les deux candidats de la Coalition avenir Québec, Maïté Blanchette-Vézina et Jean-Sébastien Barriault ont déclinés nos invitations.

La CSQ a également préparé une section sur son site Web afin de vous permettre d'y voir plus clair entre les différentes plateformes électorales.

Plus de détail en cliquant [ici](#).



**JE COMPARE**

Tableau comparatif des engagements des partis politiques



**JE M'INFORME**

Principaux enjeux portés par la CSQ



**ÉLECTIONS 101**

Ce qu'il faut savoir sur notre système politique



**JE M'EXPRIME**

Faites connaître vos enjeux prioritaires



**LES CHEFS**

Rencontre avec les chefs des partis politiques



# Voici les candidat(e)s en entrevues électorales

N'hésitez pas à cliquer sur l'image des candidats pour visionner leur entrevue avec le président du SERM, monsieur Jean-François Gaumond.

Elles sont disponibles sur la [page Facebook](#) du SERM.



**Carol-Ann Kack**  
QUÉBEC SOLIDAIRE  
Rimouski



**Alexandre Leblanc**  
PARTI CONSERVATEUR  
Matane-Matapédia



**Claude Laroche**  
PARTI LIBÉRAL  
Rimouski



**Pascal Bérubé**  
PARTI QUÉBÉCOIS  
Matane-Matapédia





Par Michel Boucher, avocat et conseiller syndical  
[michel.boucher@serm.ca](mailto:michel.boucher@serm.ca) / poste 225

# Le Lien vers la retraite progressive

## La retraite progressive, qu'elles en sont les modalités ?

Dernièrement, plusieurs personnes m'ont posé des questions au sujet des modalités de la retraite progressive. En voici un résumé :

### Quand peut-on demander une retraite progressive ?

Dans les cinq (5) ans, ou moins, précédant la prise de retraite. Il faut donc s'assurer que la rente obtenue à la fin de la retraite progressive soit suffisante pour assurer votre sécurité financière.

### Les modalités générales

- Accessible uniquement aux enseignantes régulières;
- Le temps de travail ne peut être inférieur à 40 %;
- Il doit y avoir une entente avec l'employeur. Celui-ci n'a pas une obligation absolue de vous octroyer une retraite progressive;
- Vous ne pouvez pas avoir accès à la retraite progressive si un traitement différé est en cours (contrat et congé);
- La prise de retraite est normalement obligatoire à la fin du programme;
- Le % de réduction du travail est au choix de l'enseignante;
- Les modalités du congé doivent être convenues avec l'employeur.

### Que peut-on prendre comme congé ? (par exemple)

- Être en congé les 40 derniers jours du calendrier scolaire (congé de 20 %);
- Être en congé des 100 premiers jours du calendrier scolaire (congé de 50 %);
- Enlever un ou des groupes. Par exemple, une enseignante au secondaire ayant quatre (4) groupes peut en enlever un (1) (congé à 25 %).

### Avantages de la retraite progressive

- Accumuler tous vos droits RREGOP comme si vous étiez au travail à 100 % (années de service pour le calcul et salaire à l'échelle);
- Bénéficier d'un congé. Ce qui peut permettre parfois l'allongement de la carrière et une meilleure rente de retraite.

### Procédure

- Votre demande de retraite progressive doit être transmise à l'employeur avant le 1<sup>er</sup> avril;
- Des formulaires de demande de retraite progressive sont disponibles sur le site Internet du SERM ([serm.ca](http://serm.ca)).

VOUS ÉTUDIEZ À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ?

PARTICIPEZ AU CONCOURS

NOUVELLE FICTION FABLE POÈME RÉCIT

MA PLUS BELLE HISTOIRE

MANU MILITARI  
PARRAIN DU CONCOURS

PRIX OFFERTS AUX GAGNANTS lors du dévoilement du recueil

50 TEXTES SERONT PUBLIÉS

DANS UN RECUEIL DIFFUSÉ À 5 000 EXEMPLAIRES

PARTOUT AU QUÉBEC

ÉCRIRE DONNE DES AILES !

INFORMATIONS FSE.LACSQ.ORG

FSE FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ

CSQ Centrale des syndicats du Québec

Desjardins Votre position, notre vocation. Caisse de l'Éducation





# Organigramme du SERM

## Jean-François Gaumond

Président

(418) 775-4335, poste 223

[jf.gaumond@serm.ca](mailto:jf.gaumond@serm.ca)

- Représentant officiel du SERM
- Gestion du personnel et du syndicat
- Responsable des consultations
- Responsable des instances (CA, CD, AG, colloque)
  - Négociations
- Dossiers pédagogiques

## Sylvie Lefebvre

Vice-présidente CSSDP

(418) 775-4335, poste 231

[sylvie.lefebvre@serm.ca](mailto:sylvie.lefebvre@serm.ca)

- Calendrier scolaire
- Perfectionnement
- Maman va à l'école

## Gerry Lavoie

Vice-président CSSMM

(418) 775-4335, poste 231

[gerry.lavoie@serm.ca](mailto:gerry.lavoie@serm.ca)

- Calendrier scolaire
- Perfectionnement
- Fonds FTQ et commanditaires

## Nadia Pouliot

Agente de soutien administratif

(418) 775-4335, poste 221

[reception@serm.ca](mailto:reception@serm.ca)

- Accueil et informations générales
- Adhésion au SERM
- Dossier des membres (changement de coordonnées, etc.)

## Étienne Voyer

Conseiller syndical

(418) 775-4335, poste 224

[etienne.voyer@serm.ca](mailto:etienne.voyer@serm.ca)

- Secteur jeunes (congés, EHDAA, préscolaire, tâche et horaire)
- Porte-parole négociation locale au CSSDP
- Invalidités au CSSMM (assurance salaire et CNESST)
- Santé et sécurité au travail

## Michel Boucher

Avocat et conseiller syndical

(418) 775-4335, poste 225

[michel.boucher@serm.ca](mailto:michel.boucher@serm.ca)

- Formation professionnelle
  - Droits parentaux
- Assurance salaire courte durée (CSSDP) et longue durée (2 CSS)
  - Régimes de retraite
- Sécurité sociale (assurance emploi, etc.)
- Assurances collectives SSQ
- Scolarité et classement
- Qualification légale
- Santé et sécurité au travail

## Éric Denis

Conseiller syndical

(418) 775-4335, poste 228

[eric.denis@serm.ca](mailto:eric.denis@serm.ca)

- Éducation des adultes
  - Statut précaire
- Embauche, attribution des contrats, suppléance
- Processus d'affectation
- Dossiers pédagogiques
- Perfectionnement
- Ancienneté et expérience
- Conseil d'établissement

## Renée Bérubé

Comptable

(418) 775-4335, poste 226

[renee.berube@serm.ca](mailto:renee.berube@serm.ca)

- Libérations syndicales
- Rapports de dépenses et comptabilité
- Fonds d'aide aux élèves

## Kathleen Deschênes

Agente de soutien administratif

(418) 775-4335, poste 227

[kathleen.deschenes@serm.ca](mailto:kathleen.deschenes@serm.ca)

- Informations sur la formation des comités
- Processus de nomination des personnes déléguées
- Publications du SERM
- Édimestre du site Web



# Comité paritaire de perfectionnement du CSSDP

Par Sylvie Lefebvre, vice-présidente zone des Phares

[sylvie.lefebvre@serm.ca](mailto:sylvie.lefebvre@serm.ca) / poste 231

Voici les dates des rencontres du comité paritaire de perfectionnement du personnel enseignant SERM/CSSDP. Pour déposer une demande de projet, veuillez compléter le [formulaire](#) et le transmettre au Service des ressources éducatives à l'adresse [sec.sre2@cspahares.qc.ca](mailto:sec.sre2@cspahares.qc.ca) cinq (5) jours ouvrables avant la date de la rencontre où l'analyse du projet se fera. Vous pouvez également consulter les [procédures](#) du comité paritaire.

- ⇒ **12 septembre 2022** : analyse des demandes pour les mois de septembre et octobre
- ⇒ **4 octobre 2022** : analyse des demandes pour les mois de novembre, décembre et janvier
- ⇒ **16 décembre 2022** : analyse des demandes pour les mois de février et mars
- ⇒ **21 février 2023** : analyse des demandes pour les mois d'avril et mai
- ⇒ **4 mai 2023** : analyse des demandes pour les mois de juin, juillet et août et des frais de scolarité
- ⇒ **Semaine du 11 septembre 2023** : analyse des demandes pour les mois de septembre, octobre et novembre

## Événements à venir

**26**  
septembre

Formation pour les nouvelles personnes déléguées  
Zoom - 18 h

**27**  
septembre

Séance d'information sur la rémunération de la suppléance au 1/1000 pour les enseignantes à statut précaire  
Zoom - 16 h 30

**4**  
octobre

Conseil d'administration  
SERM - 8 h 30

**5**  
octobre

Journée mondiale des enseignantes

**10**  
octobre

Congé de l'Action de grâce  
Les bureaux seront fermés.

**11**  
octobre

Séance d'information sur la nouvelle tâche CSSDP  
Zoom - 16 h 15

**12**  
octobre

Conseil des personnes déléguées  
Zoom - 18 h

**13**  
octobre

Séance d'information sur la nouvelle tâche CSSMM  
Zoom—16 h 15

JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANT(E)S  
5 octobre 2022

# Une expertise qui rayonne!



*Maitres de notre profession!*





Au cours des prochaines semaines et de la campagne électorale, votre parti proposera ses idées pour notre système d'éducation.

Rassurez-vous, la FSE-CSQ a fait une bonne partie du travail pour vous! Ce printemps, elle a consulté environ 15 000 enseignantes et enseignants pour connaître les améliorations à apporter à leurs conditions de travail, qui favoriseraient aussi de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves.

Entendez-vous les enseignantes et enseignants? Êtes-vous prêts à vous engager à leur offrir ce dont ils ont besoin et à agir en ce sens?



### GLOBALEMENT, ILS VEULENT :

- ✓ DES CLASSES MIEUX ÉQUILIBRÉES;
- ✓ LE BON NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE SELON LEURS BESOINS;
- ✓ UNE TÂCHE QUI LEUR PERMET DE SE CONSACRER À LEUR MISSION PREMIÈRE : ENSEIGNER.

Donnerez-vous suite à ces besoins clairement exprimés?

Répondre à ces souhaits, c'est donner de l'air aux profs et à leurs élèves. C'est aussi apporter des solutions à la pénurie.